

## GT formation initiale TSEEAC

La première réunion de ce GT, confié à Francis Breton (SDRH) a eu lieu le 10 mai 2010.

Rappelons que ce GT a été créé à la demande de l'UTCAC, après que le premier Groupe de Réflexion sur le sujet eut déposé ses conclusions fin octobre 2009 proposant d'étudier la mise en place effective d'une formation débouchant sur l'obtention d'une Licence (du système LMD) et, par voie de conséquence, de consolider le caractère atypique du corps des TSEEAC, déjà reconnu par la Fonction Publique grâce à l'action de l'UTCAC, et dont la grille indiciaire globale devra être revue parallèlement à la réforme du Nouvel Espace Statutaire.

Il est évident que cette réforme confortera le corps des TSEEAC et lui apportera la reconnaissance de son niveau réel ... Pourtant, certains syndicats s'y sont opposés et boycottent ce GT.

### UN GT BOYCOTTE PAR CERTAINES ORGANISATIONS SYNDICALES

#### Le Groupe de Réflexion animé par SDSIM

A l'occasion du Groupe de Réflexion sur ce même thème, en 2009, ces mêmes Organisations syndicales avaient déjà eu une attitude néfaste pour le corps des TSEEAC.

Rappelons-nous ... le Bulletin d'information 2009-08, qui contenait le rapport du Groupe de Réflexion, exposait la situation en ces termes :

*Le groupe de Réflexion créé à la demande du SATAC UNSA pour étudier le passage de la formation TSEEAC à 3 années a déposé ses conclusions fin octobre comme prévu.*

*Nous remercions le président de ce GR, Jean-Jacques Blanchard, pour le travail réalisé et la tenue des délais.*

*Il était particulièrement important de tenir ces délais, cet allongement de notre formation devant servir d'argument pour promouvoir le corps des TSEEAC, obtenir une nouvelle grille indiciaire dans le cadre de la réforme de la Fonction Publique et un large accès à la catégorie A.*

*Pourtant, certains n'ont pas hésité !*

*La CGT et FO sont venus (un peu tardivement) dans ce Groupe pour maintenir le corps des TSEEAC le plus bas possible ... comme d'habitude !!*

*On aurait pu penser que ces deux confédérations qui, sur la réforme de la Fonction Publique, avaient « oublié » le corps des TSEEAC qui était parti pour être englobé dans le Nouvel Espace Statutaire (NES) en perdant le caractère atypique du corps et tous les avantages qui vont avec, feraient profil bas !*

*Pas du tout, elles sont venues pour demander ... le maintien de la formation à 2 ans.*

*Il est clair que, à leurs yeux, les TSEEAC doivent rester en dessous des autres corps techniques ... définitivement.*

*Peu importe s'ils tiennent des postes équivalents (voire les mêmes postes), que ce soit dans le domaine des études, de l'encadrement, voire, demain, si les projets du SATAC UNSA aboutissent, dans le domaine du contrôle*

*aérien ... ils doivent être maintenus en dessous ... c'est un principe.*

*Dans la continuité de ce que le SATAC UNSA (cf. Bull d'Infos N° 05 Spécial rentrée) a obtenu, il continue (et continuera) de faire progresser le corps malgré ces « représentants syndicaux » toujours prompts à empêcher le corps de progresser (ah oui !!! Au fait ! ... ils ne sont pas TSEEAC !!!).*

#### Le Groupe de Travail présidé par SDRH

A la demande du Directeur Général, ce GT va étudier la mise en œuvre de la formation débouchant sur l'obtention d'une Licence (du LMD) dans le prolongement de la précédente réflexion.

**Force est de constater que l'attitude des uns et des autres n'a pas évolué et que la défense des personnels semble bien loin des préoccupations de certains.**

**Ce GT n'a aucun lien avec le protocole DGAC ni avec le FABEC, mais seule la CFTC était présente aux côtés de l'UTCAC.**

FO a même fait le déplacement pour lire quelques lignes expliquant que le contexte actuel de tension sociale n'était pas propice à des discussions sur l'avenir et les statuts des personnels (!?!) ... puis a quitté la salle.

Alors que le contexte est totalement différent, les mêmes OS ont la même attitude : Le contexte est-il vraiment en cause ?

**D'après vous, à qui ce type d'attitude porte-t-il préjudice ?**

**A la DGAC ou aux personnels ?**

## PETIT RAPPEL SUR LE LMD

Après le BAC, le système européen LMD, qui a profondément modifié l'organisation des études universitaires en Europe, impose trois niveaux de sortie bien balisé : le niveau L (Licence) à Bac +3, le M (Master) à Bac +5 et le D (Doctorat) à Bac +8.

Le cadre de base adopté est de trois cycles d'enseignement supérieur, ces cycles étant définis en termes de qualifications et de crédits ECTS :

- 1<sup>er</sup> cycle - Licence 180 crédits ECTS
- 2<sup>e</sup> cycle - Master 300 crédits ECTS
- 3<sup>e</sup> cycle - Doctorat Nbre crédits ECTS non fixé

Le terme qualification se réfère à une Certification professionnelle ou à une attestation de réussite à un cours. Par exemple, les licences de pilotes sont considérées comme des qualifications.

Le terme ECTS (European Credit Transfer and accumulation System) correspond à une Norme de comparaison de réalisation d'études et de performance des étudiants de l'enseignement supérieur dans l'Union européenne et d'autres pays européens associés et sert à faciliter le transfert et la progression dans toute l'Union.

Une année universitaire, divisée en 2 semestres, correspond à 60 crédits ECTS qui sont équivalents à 1500-1800 heures d'étude dans tous les pays.

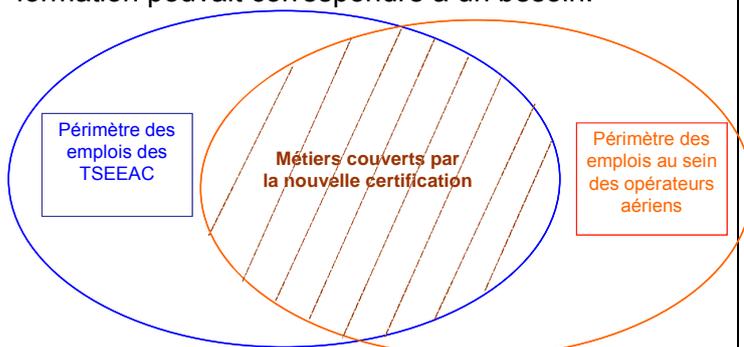
## UNE FORMATION EN DEUX ETAPES

L'enregistrement au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) du diplôme actuel est quasiment terminé. L'action de l'UTCAC après la perte de l'homologation de la formation TSEEAC, aura donc porté ses fruits. Cette certification est prise en compte dans les travaux du GT.

### Une formation en 2 ans menant au TSA

Rappelons que la certification (qui a remplacé le processus d'homologation) est une certification professionnelle.

Ainsi, dans le cadre de cette certification, l'UAF et la FNAM ont-elles été approchées pour savoir si cette formation pouvait correspondre à un besoin.



Les deux premières années de formation seront donc ouvertes à l'extérieur (principalement à ceux

qui se destinent à des métiers en lien avec les aéroports ou les compagnies aériennes).

Ce système, proche du système « titulaire-fonctionnaire » des élèves IEEAC, est un système gagnant-gagnant : l'ENAC accueille un nombre plus important d'élèves, d'où une garantie d'organisation de promotions régulières.

A l'issue des deux premières années, le diplôme de Technicien Supérieur de l'Aviation est délivré et ceux qui sont destinés au privé rejoignent leur emploi.

### Une 3<sup>e</sup> année pour les TSEEAC

Ceux qui ont été recrutés en qualité de TSEEAC continuent une année supplémentaire et acquièrent les qualifications propres aux fonctionnaires de la DGAC (Licence de contrôleur aérien stagiaire, licence d'inspecteur de surveillance, etc.).

A l'issue de cette 3<sup>e</sup> et dernière année, ils sont nommés TSEEAC, niveau Licence.

**L'UTCAC, qui a obtenu la reconnaissance de l'atypisme du corps des TSEEAC et sa non intégration dans le Nouvel Espace Statutaire (NES), continuera de travailler à la reconnaissance de la haute technicité des métiers TSEEAC, quelle que soit l'attitude des autres organisations syndicales.**

**Il ne fait aucun doute que :**

- **Nos deux premières années d'études correspondant à une formation certifiée et munie d'un dispositif de validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et débouchant sur la délivrance d'un diplôme de Technicien Supérieur reconnu**
- **Une formation en 3 ans débouchant sur une Licence du LMD, seul système reconnu en Europe ne peuvent que nous aider à obtenir des améliorations statutaires et indiciaires pour l'ensemble du corps des TSEEAC ... même si certains s'en désintéressent ou, pire, tentent de s'y opposer.**